



## Fusion AFB-ONCFS : les OS reçues le 17 septembre 2018 par les directeurs de cabinet

Orléans, le 19 septembre 2018

M. Lesueur (directeur adjoint du cabinet de M. de Rugy) et M. Guespereau (directeur de cabinet du secrétaire d'Etat S. Lecornu) ont rencontré les cinq OS représentatives à l'AFB et à l'ONCFS au MTES, le 17 septembre 2018<sup>1</sup>. Participaient aussi à cette réunion le directeur et la directrice adjointe de l'eau et de la biodiversité (DEB), les directeurs généraux de l'AFB et de l'ONCFS.

M. Guespereau a résumé la mission de concertation avec le monde de la chasse de M. Lecornu, étendue ensuite à la « ruralité » (rencontre d'élus ruraux et d'ONG) : il existe selon lui une demande d'un « *retour de l'Etat dans la ruralité* » et des points de « consensus » sur la gestion adaptative des espèces ; les dégâts du gibier ; une limitation de certaines pratiques chasse peu acceptables ; un fonds de 16 M€ alimenté par l'Etat et la FNC pour des aménagements écologiques ; la baisse du prix du permis national de chasse compensé par l'Etat. Et la volonté gouvernementale d'un nouvel établissement fusionnant l'AFB et l'ONCFS.

La CGT demande à avoir la teneur de l'accord passé avec la FNC. Il n'y a pas d'accord, répond M. Guespereau, mais « *une volonté du président Macron* ». Nous soulignons le caractère cavalier d'une annonce de la fusion par voie de presse (Figaro du 28/08/2018) sans communication depuis du moindre document écrit aux OS.

Les **grands piliers** du futur établissement sont ensuite annoncés par M. Lesueur :

- la police, « *centrale ou du moins très importante* » : il faut une police rurale « *la plus visible possible* », qui ne soit pas la variable d'ajustement des baisses d'effectifs « *comme à l'Onema depuis sa création* ». Elle pourrait inclure des gardes champêtres<sup>2</sup>, des agents de l'ONF ou des agents des DDT(M), selon des « discussions » à venir et le rapport de la mission du CGEDD « *sur l'exercice de la police de l'eau et de de la nature dans les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat* », commandé le 26 juin, en cours de rédaction. Les OS n'ont pas été consultées dans ce cadre, mais les directeurs s'engagent à ce que ce soit le cas.
- l'expertise et la connaissance (des espèces, des milieux, de leurs fonctionnalités)
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques Eau et Biodiversité

---

<sup>1</sup>Mail reçu le 12 septembre : « *Dans le cadre de la création d'un nouvel établissement reprenant les activités de l'AFB et de l'ONCFS, M. Martin GUESPEREAU, Directeur de cabinet (...) de M. Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat (...) vous convient à une réunion qu'ils organisent avec les organisations syndicales le lundi 17 septembre prochain à 17h00 (...)* »

<sup>2</sup> Il en existe 1000 (employés par les communes)

- la gestion d'espaces naturels (parcs naturels marins, Réserves Nationales de Faune Sauvage,...)
- la mobilisation de la société sur la biodiversité.

Le ministère veut écrire le projet de loi de création du nouvel établissement d'ici fin 2018 et selon le calendrier parlementaire (encombré), créer le nouvel EPA par la loi ou à défaut, par ordonnance après habilitation du Parlement, au tout début ou bien courant 2020. Il est souhaité un conseil d'administration plus resserré que celui de l'AFB (qui a 46 membres). Sa composition semble délicate à établir et sera stratégique.

Les directeurs de cabinet souhaitent que la période de préfiguration ne perturbe pas le fonctionnement des deux établissements. Les deux COP (contrats d'objectifs et de performances) seront finalisés en parallèle avec une partie commune concernant la fusion afin de couvrir la période de préfiguration.

#### **Les demandes exprimées par les OS :**

- que le ministre explique aux agents les raisons de cette fusion et les avancées qu'elle permettra, leur perception actuelle étant négative
- reprise de toutes les missions
- la concertation avec les OS ne doit pas venir après l'écriture du projet de loi et inclure les OS au niveau du MTES comme des deux EPA.
- des garanties sur les moyens humains. Sur ce point, l'effectif de 10 agents par SD annoncé par M. Lecornu dans l'interview au Figaro du 28/09/2018<sup>3</sup> a été clarifié : c'est un minimum.
- passage des C en B et des B en A, une OS précisant « *une part importante des B en A* » et une autre centrée sur cette demande sur les seuls chefs de SD
- intégrer les primes des ATE et TE dans le traitement
- révision du quasi-statut des contractuels Environnement, indigent. Taux pro/pro indigne faisant stagner les agents sans aucune perspective de carrière
- la préservation des agents des fonctions support, déjà impactés par la création de l'AFB
- maintien du lien police-technique et des directions régionales avec les SD
- garder publique la recherche sur la gestion adaptative des espèces chassées
- attention ou opposition quant au transfert d'agents DDT ou DREAL (qui ne font que de la police administrative) et de gardes champêtres (prérogatives limitées) dans le futur établissement.

A noter la revendication de l'UNSA-Ecologie que le futur EPA ait une co-tutelle du ministère de l'intérieur.

#### **Points et revendications exprimés par la CGT :**

- le risque généralisé de RPS dans cette fusion : beaucoup d'agents inquiets et/ou qui vont très mal dans ces deux établissements, aux cultures et pratiques bien distinctes
- passer tous les C en B, tous les B en A

---

<sup>3</sup> Extrait : « *l'idée est d'arriver à un minimum de 10 effectifs....* ». Le plan biodiversité mentionne, dans l'action 88, « *une taille critique de l'ordre de 15 agents par département* »

- un mauvais quasi-statut avec des gens mal payés et l'absence de recrutement de contractuels spécialistes en biodiversité
- ne pas diminuer aveuglément le nombre d'implantations, sous peine d'augmenter les trajets motorisés inutiles, au détriment de l'efficacité du travail et de l'état des agents
- pas de co-tutelle par les ministères de l'intérieur ou de l'agriculture (elle n'est pas envisagée, répondent les directeurs de cabinet)
- besoin d'un établissement autonome et structuré, du siège aux SD, indépendants des lobbies économiques, des élus locaux et des préfets (pas de préfets délégués territoriaux)
- la reprise de toutes les grandes missions sera percutée par des moyens insuffisants et en baisse : moins 10 ETP à l'AFB en 2019 ? Moins 50 à l'ONCFS comme les années précédentes et donc -200 d'ici 2022, comme dans les agences de l'eau ? M. Lesueur ne répond pas et renvoie au comité technique ministériel budgétaire du 24/09, en précisant toutefois que les crédits de l'Etat supplémentaires ou les recettes nouvelles ne devraient pas figurer au budget 2019 mais éventuellement dans les budgets des années suivantes...
- les redevances « eau » des agences, issues à 85 % des usages domestiques, ne doivent pas payer toute la biodiversité, à la place des crédits d'Etat du programme 113 Eau et Biodiversité et de nouvelles redevances ou taxes concernant les atteintes à la Biodiversité.

### **Réponse des directeurs aux OS**

Sur les revendications statutaires : *« c'est en effet l'occasion d'y revenir, mais les difficultés déjà rencontrées et les contraintes budgétaires ne vont pas s'aplanir » (...)*

Une mission de préfiguration du futur EPA sera montée, avec laquelle un rendez-vous avec les OS devrait être organisé dans les 3 semaines. Un préfigurateur sera nommé dans les prochains jours.

Un comité de suivi associera les OS des 2 EP actuels, comme cela avant la création de l'AFB.

Par ailleurs une consultation écrite relative au futur EPA est annoncée : État (préfets, procureurs, gendarmerie...), collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, confédérations syndicales....

### **Quelques commentaires après coup...**

- l'art politique de faire d'une pierre deux coups : comment satisfaire des objectifs électoralistes (chasseurs, élus ruraux, agriculteurs) tout en supprimant des postes et en faisant des économies...
- priorité chasse-ruralité : danger sur la protection eau et biodiversité. L'effort du futur EP doit d'abord porter sur les travaux et aménagements impactant les milieux, sur les prélèvements d'eau et les pollutions, sujets rendus cruciaux par l'évolution climatique et l'accroissement de population.
- les coûts de fusion et de négociation seront très élevés, comme pour la création récente de l'AFB : alors à quand l'arrêt du Monopoly sur le dos des agents et au détriment de l'action publique ?
- l'intitulé du futur EPA n'a pas été abordé et mais aura son importance : à suivre !